

Karine Laaidi, Aymeric Ung, Département santé environnement, Institut de veille sanitaire (InVS)

Le système d'alerte canicule et santé (Sacs) a été mis en place en 2004 en France métropolitaine, afin de prévenir un risque épidémique majeur lié à la chaleur.

Il est intégré au Plan national canicule (PNC), qui se décline en trois niveaux : veille saisonnière (1^{er} juin-31 août), mise en garde et actions (Miga) lorsqu'un risque de vague de chaleur est prévu, et mobilisation maximale lorsque la canicule est intense et dépasse le champ sanitaire. Le PNC s'articule en lien avec la carte de vigilance de Météo-France qui permet de diffuser des messages de prévention vers le grand public. Le Sacs est évalué régulièrement en interne et en externe.

Il repose sur la surveillance d'indicateurs biométéorologiques (IBM), qui permettent d'alerter si besoin les autorités sanitaires avec une anticipation d'un à trois jours grâce aux prévisions de Météo-France. Ces indicateurs sont les moyennes sur trois jours des températures maximales et minimales. Ils ont été définis en relation avec une surmortalité importante, et des seuils d'alerte ont été déterminés pour une station de référence par département. Des facteurs aggravants sont également pris en compte (humidité, intensité de la chaleur, épisodes de pollution atmosphérique, rassemblements de population).

Par ailleurs, des indicateurs sanitaires sont recueillis quotidiennement dans au moins une ville par département, et analysés en cas d'alerte au niveau local et national, afin de détecter un éventuel impact de la chaleur. Il s'agit des décès Insee, des passages aux urgences (totaux, personnes âgées de plus de 75 ans, causes liées à la chaleur), et des recours à SOS Médecins. Ces derniers permettent de recueillir des données de consultation en terme de ressenti des patients (motif d'appel) et, pour certaines zones géographiques, en terme de pathologie diagnostiquée.

L'analyse de l'ensemble de ces informations permet à l'InVS de transmettre à la Direction générale de la santé et à l'ensemble des acteurs concernés une fiche d'alerte lorsque la situation le justifie. Cette fiche a pour vocation d'aider les préfets dans leur décision de déclencher, maintenir ou lever une alerte, et dans le choix des mesures à mettre en œuvre pour protéger la population du risque lié à la chaleur.

En conclusion, le Sacs est un système fondé sur la prévision d'indicateurs météorologiques à visée d'alerte, et sur la surveillance d'indicateurs sanitaires pour détecter un impact de la chaleur. Il est donc important que ces données soient de bonne qualité et transmises régulièrement pour que l'InVS puisse être réactif dans l'appréciation de la situation.